

# Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention Schweiz

---

10.12.2025 – 14:00 Uhr

## Le laboratoire cantonal prononce une interdiction de vente pour une e-cigarette sur deux

Bern (ots) -

**Le laboratoire cantonal de Bâle-Ville a analysé 32 échantillons d'e-cigarettes jetables et d'e-liquides. 29 d'entre eux présentaient au moins une infraction. Une interdiction de vente a été immédiatement prononcée pour 21 produits. L'Association suisse pour la prévention du tabagisme exige que des mesures supplémentaires soient prises sans délai.**

Au total, le laboratoire cantonal de Bâle-Ville a constaté 107 infractions sur 29 des 32 échantillons analysés. Nombre d'entre eux dépassaient notamment le volume maximal de liquide autorisé. Certains présentaient des risques particuliers pour la santé en raison d'une teneur trop élevée en plomb dans la soudure des composants électroniques, d'une teneur trop élevée en nicotine ou de la présence de substances toxiques pour la reproduction (nuisant à la procréation).

Le laboratoire a également constaté dans 25 cas une forte proportion de liquide de refroidissement qui n'était pas étiquetée conformément aux prescriptions. Le fait de ne pas savoir grand-chose sur la toxicité par inhalation (atteinte des voies respiratoires) de ces liquides est particulièrement préoccupant.

Il a également été constaté que les mesures de protection de l'environnement ne fonctionnent pas : la taxe anticipée de recyclage n'avait notamment pas été acquittée par un tiers des importateurs (11 échantillons).

Cela confirme une fois de plus le bilan désastreux des études menées ces dernières années sur les cigarettes électroniques. Depuis leur mise sur le marché, ces produits dangereux pour la santé et rapidement addictifs sont en fait testés sur nos jeunes. L'Association suisse pour la prévention du tabagisme appelle les responsables politiques à agir enfin rapidement et avec détermination : nous demandons la mise en oeuvre rapide de l'interdiction des e-cigarettes jetables décidée par le Parlement, des directives d'autorisation plus strictes pour les autres e-cigarettes et les e-liquides, ainsi que davantage de contrôles et des sanctions plus sévères en cas d'infraction.

Pour plus d'informations : <https://ots.ch/tWfmrL>

Contact:

Pour tout renseignement : Wolfgang Kweitel, wolfgang.kweitel@at-schweiz.ch / 031 599 10 22

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100058010/100937175> abgerufen werden.